

C A N A D A

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre commerciale)

N°: 500-11-062934-233
No division: 01 - MONTRÉAL
No dossier: 41-2995278

*DANS L'AFFAIRE DE L'AVIS D'INTENTION
DE FAIRE UNE PROPOSITION DE :*

SAINT-HOUBLON INC., personne morale
ayant une place d'affaires au 6700,
boulevard Saint-Laurent, dans les villes et
district de Montréal, province de Québec,
H2S 3C7

Débitrice

- et -

RAYMOND CHABOT INC.

Syndic autorisé en insolvabilité

**PREMIÈRE DEMANDE EN PROROGATION DU
DÉLAI POUR LE DÉPÔT D'UNE PROPOSITION**
(article 50.4(9) de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*)

**À L'UN DES HONORABLES JUGES OU AU REGISTRAIRE DE LA COUR
SUPÉRIEURE SIÉGEANT DANS ET POUR LE DISTRICT JUDICIAIRE DE
MONTRÉAL, LA DÉBITRICE EXPOSE CE QUI SUIT :**

I. INTRODUCTION

1. Le ou vers le 3 octobre 2023, Saint-Houblon inc. (ci-après la « **Débitrice** ») a déposé un avis d'intention de faire une proposition en vertu de l'article 50.4 de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* et a désigné Raymond Chabot Inc. comme syndic à sa proposition (ci-après le « **Syndic** »).
2. Par la présente, la Débitrice sollicite auprès de cette honorable Cour une première prorogation du délai l'article 50.4(8) de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* qui arrivera à échéance le 3 novembre 2023 pour une durée additionnelle de quarante-cinq (45) jours, soit jusqu'au 18 décembre 2023.

II. ACTIVITÉS ET HISTORIQUE

3. La Débitrice est en opération depuis le 31 juillet 2014.
4. La Débitrice fait partie d'un groupe de sociétés (ci-après le « **Groupe** ») qui œuvre dans la restauration et qui offre une expérience « de la terre à l'assiette ».
5. Le Groupe comprenait jusqu'à récemment quatre restaurants ainsi qu'une microbrasserie, lesquels étaient eux-mêmes approvisionnés par une ferme détenue par personne liée au Groupe.
6. Dans une optique de croissance, le Groupe a notamment constitué une importante équipe de gestion et ouvert de nouveaux restaurants, dont le dernier situé à Saint-Bruno.
7. En raison notamment des mesures liées à la COVID-19, le restaurant situé à Saint-Bruno a été fermé, ce qui a eu des impacts financiers substantiels sur le Groupe, lesquels découlent notamment de cautionnements corporatifs incluant sur les créances liées aux loyers impayés par le restaurant de Saint-Bruno.
8. Dans le contexte de la conjoncture actuelle, devant l'importance des dettes accumulées et devant son incapacité à honorer ses obligations au fur et à mesure de leur importance, la Débitrice n'a eu d'autre choix que de déposer un avis d'intention de faire une proposition à ses créanciers, le ou vers le 3 octobre 2023.

III. DÉVELOPPEMENTS RÉCENTS

9. Depuis de son avis d'intention de faire une proposition, la Débitrice tente de stabiliser ses opérations, de valoriser ses actifs et de trouver du nouveau financement, le tout afin de lui permettre de restructurer ses finances et assurer la viabilité de ses opérations futures.
10. La Débitrice a notamment réduit les dépenses d'administration engagées dans une perspective de croissance.
11. Le 27 octobre 2023, de concours avec le Syndic, un processus formel de sollicitation a été entamé et différents groupes sont présentement sollicités dans l'espoir de trouver une solution aux difficultés actuelles de la Débitrice, et ce, au profit des créanciers de la Débitrice.
12. L'ouverture des offres dans le cadre dudit processus est prévue le 24 novembre prochain.

13. Des discussions avec les principaux partenaires financiers actuels sont également en cours afin de réviser le financement actuel des activités de la Débitrice ainsi que les possibilités futures.
14. La Débitrice a donc besoin d'obtenir la présente prorogation de délai afin de lui permettre de poursuivre ses démarches et les négociations requises pour présenter une proposition viable à ses créanciers, ce qui serait nettement plus favorable à la masse des créanciers qu'une faillite immédiate.
15. La prorogation demandée ne cause aucun préjudice aux créanciers de la Débitrice.
16. À la lumière des démarches entreprises, la Débitrice a agi — et continue d'agir — de bonne foi et avec toute la diligence voulue.
17. Une copie du rapport préparé par le Syndic à l'appui de la présente demande et contenant un état de l'évolution de l'encaisse sera produit lors de la présentation de la présente demande.

POUR CES MOTIFS, PLAISE À LA COUR :

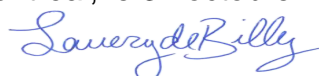
ACCUEILLIR la présente *Première demande en prorogation du délai pour le dépôt d'une proposition*;

PROLONGER le délai pour le dépôt d'une proposition d'une période additionnelle de quarante-cinq (45) jours, et ce, à compter du 3 novembre 2023, portant ainsi l'échéance dudit délai au 18 décembre 2023;

RÉDUIRE les délais de notification, de production et de présentation de la présente demande;

LE TOUT sans frais, sauf en cas de contestation.

Montréal, le 31 octobre 2023



LAVERY, DE BILLY, S.E.N.C.R.L.

AVOCATS DE LA DÉBITRICE

Me Daphné Pomerleau-Normandin

dpomerleau-normandin@lavery.ca

notifications-mtl@lavery.ca

1, Place Ville-Marie, bureau 4000

Montréal (Québec) H3B 4M4

Téléphone : (514) 877-2933

Télécopieur : (514) 871-8977

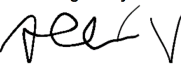
N/D : 145962-00001

DÉCLARATION SOUS SERMENT

Je, soussigné, Alexandre Verville, président de la Débitrice, ayant sa place d'affaire au 6700, boulevard Saint-Laurent, dans les villes et district de Montréal, province de Québec, H2S 3C7 déclare solennellement ce qui suit :

1. Je suis le président la Débitrice en l'instance;
2. Tous les allégués à la *Première demande en prorogation du délai pour le dépôt d'une proposition* ci-jointe sont vrais.

Signé à Montréal, ce 31 octobre 2023
virtuellement

DocuSigned by:

69DADF8DFBB0445...
Alexandre Verville

DÉCLARÉ SOLENNELLEMENT DEVANT
MOI par visioconférence à Blainville le 31
octobre 2023 m'ayant permis d'identifier
Alexandre Verville, de le voir et de
l'entendre me confirmer que tous les faits
allégués dans la *Première demande en
prorogation du délai pour le dépôt d'une
proposition* sont vrais.





Mélanie Allard #147 895
Commissaire à l'assermentation pour le
Québec et pour l'extérieur du Québec

AVIS DE PRÉSENTATION

À : Emmanuelle Phaneuf, M. Sc., CIRP, SAI
Gabriel Milot, CPA | Directeur - Redressement
RAYMOND CHABOT INC.
600, rue de La Gauchetière Ouest, bureau 2000
Montréal (QC) H3B 4L8
Syndic autorisé en insolvabilité

Me Claude Paquet
BCF s.e.n.c.r.l.
1100 boulevard René-Lévesque Ouest, 25e étage
Montréal (Québec) H3B 5C9
Avocats de la Banque Royale du Canada

Mme Lucie Corbeil
BANQUE ROYALE DU CANADA
lucie.corbeil@rbc.com

M. Frederic Champagne
Frederic.CHAMPAGNE@bdc.ca
BDC

Mme Marie-Eve Geloso, M. Antoine Geloso, Mme Danielle Lenoir
GELOSO
marie-eve@amhco.ca
geloso.antoine@sgalfa.ca
dan.len.gel@hotmail.com

PRENEZ AVIS que la *Première demande en prorogation du délai pour le dépôt d'une proposition* sera présentée devant cette honorable Cour, siégeant en chambre commerciale, le **3 novembre 2023, à 8 :45 en salle 16.10** du Palais de justice de Montréal situé au 1 rue Notre-Dame Ouest, Montréal, H2Y 1B6, ou aussitôt que Conseil pourra être entendu.

VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE.

Montréal, le 31 octobre 2023



LAVERY, DE BILLY, S.E.N.C.R.L.
AVOCATS DE LA DÉBITRICE
Me Daphné Pomerleau-Normandin

Allard Mélanie

De: Allard Mélanie
Envoyé: 31 octobre 2023 16:09
À: Phaneuf, Emmanuel; Milot, Gabriel; lucie.corbeil@rbc.com;
Frederic.CHAMPAGNE@bdc.ca; marie-eve@amhco.ca; geloso.antoine@sgalfa.ca;
dan.len.gel@hotmail.com
Cc: Notifications - Lavery; Pomerleau-Normandin Daphné; Warin Jonathan
Objet: Notification par courriel - article 134 C.p.c./ Dans l'affaire de l'avis d'intention de faire
une proposition de Saint-Houblon inc. / 500-11-062934-233
Pièces jointes: 500-11-062934-233_Première demande en prorogation du délai pour le dépôt d'une
proposition.pdf
Importance: Haute

Bordereau d'envoi

(article 134 C.p.c.)

Date, heure et minutes de l'envoi :

Montréal, le 31 octobre 2023, à l'heure et la minute indiquées au bordereau

Expéditeur :

Nom : Me Daphné Pomerleau-Normandin
Cabinet : Lavery, de Billy, s.e.n.c.r.l.
Adresse : 1, Place Ville Marie, bureau 4000
Montréal, Québec, H3B 4M4
Téléphone : 514 877-2933
Courriel : dpomerleau@lavery.ca
Notre référence : 145962-00001
Notifications : notifications-mtl@lavery.ca

Destinataires :

Nom : Emmanuel Phaneuf, M. Sc., CIRP, SAI
Cabinet : Gabriel Milot, CPA | Directeur - Redressement
Adresse : RAYMOND CHABOT INC.
600, rue de La Gauchetière Ouest, bureau 2000
Montréal (QC) H3B 4L8
Téléphone : (514) 390-4197
Courriel : Milot.Gabriel@rcgt.com / Phaneuf.Emmanuel@rcgt.com
Votre référence : 41-2995290
Notifications : --

Nom : Me Claude Paquet
Cabinet : BCF s.e.n.c.r.l.
Adresse : 1100 boulevard René-Lévesque Ouest, 25e étage
Montréal (Québec) H3B 5C9
Téléphone : (514) 397-6907
Courriel : claud.paquet@bcf.ca
Votre référence : --
Notifications : --

Nom : Mme Lucie Corbeil
Cabinet : Banque Royale du Canada
Courriel : lucie.corbeil@rbc.com

Nom : M. Frédéric Champagne
Cabinet : BDC
Courriel : Frederic.CHAMPAGNE@bdc.ca

Nom : Mme Marie-Eve Geloso, M. Antoine Geloso, Mme Danielle Lenoir
Cabinet : GELOSO
marie-eve@amhco.ca
Courriel : geloso.antoine@sgalfa.ca
dan.len.gel@hotmail.com

IDENTIFICATION DU DOSSIER ET NATURE DU DOCUMENT TRANSMIS :

Numéro de dossier : 500-11-062934-233
Parties : Dans l'affaire de l'avis d'intention de faire une proposition de Saint-Houblon inc.
Nature du document : Première demande en prorogation du délai pour le dépôt d'une proposition

IDENTIFICATION DU FICHIER TRANSMIS :

Nom du fichier : 500-11-062934-233 Première demande en prorogation du délai pour le dépôt d'une proposition
Nombre de pages : 6

ENVOI CONFIDENTIEL :

[] Le document notifié au moyen des présentes comporte des éléments confidentiels. Il est protégé par un mot de passe qui vous sera communiqué via un courriel séparé.

Mélanie Allard

Adjointe juridique - de Mathias Rancourt, de Daphné Pomerleau-Normandin et de Ouassim Tadlaoui / Legal Assistant - to Mathias Rancourt, Daphné Pomerleau-Normandin and Ouassim Tadlaoui

T 514 878-5463
MAllard@lavery.ca



Lavery, de Billy, S.E.N.C.R.L. - L.L.P.



Avis de confidentialité

Ce courriel et ses pièces jointes sont privilégiés et confidentiels et pourraient être sujets à des droits d'auteur. Ils sont réservés à l'usage exclusif de leur destinataire. La transmission par erreur de ce courriel ou d'une pièce jointe ne constitue pas une renonciation au caractère confidentiel de son contenu. Il est strictement interdit de l'utiliser, de le communiquer, de le reproduire ou de le conserver, en tout ou en partie, sans mon autorisation. Si vous avez reçu ce courriel ou une pièce jointe par erreur, veuillez en supprimer sans délai toutes les copies et m'en aviser.

Confidentiality notice

This email and its attachments are privileged, confidential and may be subject to intellectual property rights. They are for the sole use of the addressee. The disclosure by mistake of this email or an attachment to anyone other than the intended addressee does not constitute a waiver of confidentiality in regard to its content. It is strictly prohibited to use, disclose, copy or keep the content thereof, in whole or in part, without my authorization. If you received this email or an attachment by mistake, please delete all copies immediately and notify me.

N° : 500-11-062934-233

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre commerciale)
DISTRICT DE MONTRÉAL

DANS L'AFFAIRE DE L'AVIS D'INTENTION DE
FAIRE UNE PROPOSITION DE :

SAINT-HOUBLON INC.

Débitrice

- et -

RAYMOND CHABOT INC.

Syndic autorisé en insolvabilité

**PREMIÈRE DEMANDE EN PROROGATION DU
DÉLAI POUR LE DÉPÔT D'UNE PROPOSITION**
(article 50.4(9) de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*)

145962-00001

BL 1332

Me Daphné Pomerleau-Normandin (514 877-2933)
dpomerleau@lavery.ca

LIVERY, DE BILLY, S.E.N.C.R.L.

BUREAU 4000, 1, PLACE VILLE MARIE, MONTRÉAL (QUÉBEC) H3B 4M4
TÉLÉPHONE : 514 871-1522 TÉLÉCOPIEUR : 514 871-8977
NOTIFICATIONS PAR COURRIEL: NOTIFICATIONS-MTL@LAVERY.CA
lavery.ca

 — Lavery